

REGLEMENT DU JEU MEDI TELECOM « Orange Esport Champions »

PREAMBULE






MEDI TELECOM SA, société anonyme de droit marocain au capital social de 2.373.168.700 Dirhams, ayant son siège social au Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, Immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97815, Identification Fiscale n° 108 6826, représentée par son Directeur Général, M. Hendrik KASTEEL, ci-après dénommée « **MEDI TELECOM** ».

MEDI TELECOM organise, via son prestataire ATLAS GAMING SARL, pendant la période de jeu reprise au sein de l'article 2 des présentes et sur tout le territoire du Royaume du Maroc des tournois pour chacun des 4 (quatre) jeux vidéo sur appareil mobile « Garena Free Fire » et « PUBG », sur consoles « The King of Fighters XV » et sur PC « Rocket League » (ci-après désignés « Tournois ») dans le cadre d'une compétition dénommée « Orange Esport Champions » répartis sur 2 (deux) saisons (ci-après dénommé « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.


ARTICLE 1 : CIBLE

La participation au présent Jeu est ouverte pendant la période de jeu reprise au sein de l'article 2 des présentes à l'ensemble des personnes physiques ayant 18 ans ou plus (majeurs), résidant au Maroc, conformément aux conditions définies par MEDI TELECOM au sein du présent règlement.

Toutefois, sont exclus de la participation au présent Jeu :

-  L'ensemble des collaborateurs de MEDI TELECOM et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs de MEDI TELECOM ;
-  Maître Ihsane Bensouda, notaire à Casablanca et l'ensemble de son personnel ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que ces derniers ;
-  L'ensemble des collaborateurs des agences partenaires de MEDI TELECOM et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
-  Les distributeurs agréés de MEDI TELECOM et l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
-  Les sociétés partenaires de MEDI TELECOM ou participant à l'organisation dudit jeu à savoir ATLAS GAMING SARL ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et les

membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs

 Les personnes n'ayant pas atteints l'âge de 18 (dix-huit) ans et les personnes morales.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participe au Jeu objet des présentes et est tirée au sort/ déterminée comme gagnante, celle-ci ne sera pas reconnue comme gagnante et ne se verra pas attribuer aucun gain. Dans cette hypothèse, MEDI TELECOM pourra l'attribuer de plein droit à un autre gagnant.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroule du 24 octobre 2022 à 00h00min01s au 30 avril 2023 à 23h59min59s inclus. La période de jeu précitée est ci-après désignée par (« la Période du Jeu »).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'un des gains indiqués au sein de l'article 6 ci-dessous, le participant doit suivre les étapes suivantes :

3.1 Phase d'inscription au Jeu (ci-après désigné « Phase d'Inscription »)

Les inscriptions seront ouvertes comme suit:

Saison 1 :

- Pour l'ensemble des Tournois « The King of Fighters XV », « Garena Free Fire », « PUBG Mobile » et « Rocket League » : du lundi à 00h00min01s au jeudi à 23h59min59s de chaque semaine selon le planning repris en Annexe 2 des présentes.

Saison 2 :

- Pour l'ensemble des Tournois « The King of Fighters XV », « Garena Free Fire », « PUBG Mobile » et « Rocket League » : du lundi à 00h00min01s au jeudi à 23h59min59s de chaque semaine selon le planning repris en Annexe 2 des présentes.

Chaque saison s'étalera sur une durée de 12 (douze) semaines (ci-après désignées « Saison »).

Les personnes participant au Tournoi « The King of Fighters XV » sont ci-après désignées les « Joueurs » et les personnes participant aux Tournois « Garena Free Fire », « Rocket League » et « PUBG » sont ci-après désignées les « Participants ».

Chaque personne désirant participer au Tournoi « The King of Fighters » est tenue de se connecter sur la page www.orange.ma/esportchampions et de cliquer sur le bouton « S'inscrire » qui renvoie vers la page Orange Esport Experience <https://esportexperience.orange.com/ma>. Le Joueur devra sélectionner le Tournoi « The King of Fighters XV » et cliquer dessus pour remplir le formulaire d'inscription correspondant audit Tournoi.

Le Joueur doit être éligible et ce conformément aux conditions reprises au sein de l'article 1 du présent règlement.

Pour les Tournois « Rocket League », « PUBG » et « Garena Free Fire », chaque personne désirant participer à l'un desdits Tournois est tenue de se connecter sur la page www.orange.ma/esportchampions et de cliquer sur le bouton « S'inscrire » qui renvoie vers la page Orange Esport Experience <https://esportexperience.orange.com/ma>. Le Participant devra sélectionner le Tournoi de son choix et cliquer dessus pour inscrire les membres de son équipe, sans dépasser 2 (deux) Participants par équipe pour le Tournoi « Rocket League », 4 (quatre) Participants par équipe pour le Tournoi « Garena Free Fire » et 4 (quatre) Participants par équipe pour le Tournoi « PUBG ». Cette personne qui procède à l'inscription est considérée comme étant le capitaine d'équipe (« Capitaine »). Ledit Capitaine déclare avoir obtenu des autres membres de l'équipe leur accord de participation à l'un des 3 (trois) Tournois précités et s'engage à relever et garantir MEDI TELECOM contre toute réclamation desdits membres.

Pour s'inscrire à l'un des 3 (trois) Tournois précités, le Capitaine de chaque équipe et les autres Participants de son équipe à inscrire doivent être éligibles et ce conformément aux conditions reprises au sein de l'article 1 du présent règlement. Si 1 (un) Participant se désiste dans l'un des Tournois, l'équipe est éliminée d'office du Jeu.

Pour s'inscrire à l'un des 3 (trois) Tournois susvisés, le Capitaine doit :

- Se rendre sur le Site Internet pendant les périodes d'inscription aux Tournois sus indiquées ;
- Remplir le formulaire prévu à cet effet avec ses données d'identification et celles des membres de son équipe.

Chacun des Participants sera contacté par courriel et sera dans l'obligation de confirmer son inscription au Tournoi en cliquant sur le lien de confirmation qui apparaîtra dans ledit courriel et ce, dans un délai de 12h (douze heures) à compter de sa notification.

Les 8640 (huit mille six cent quarante) premiers Participants et Joueurs ayant confirmé leur participation à l'ensemble des Tournois seront les Participants et Joueurs participants aux Tournois de chaque Saison dont le nombre se décline comme suit :

The King of Fighters: 32 (trente-deux) Joueurs chaque semaine, soit 384 (trois-cent-quatre-vingt-quatre) Joueurs par Saison.

Rocket League : 16 (seize) Equipes de 2 (deux) par semaine, soit 384 (trois-cent-quatre-vingt-quatre) Participants par Saison.

PUBG Mobile: 20 (vingt) Equipes de 4 (quatre) Participants chaque semaine, soit 960 (neuf cent soixante) Participants par Saison.

Garena Free Fire : 144 (cent quarante-quatre) équipes de 4 (quatre) Participants chaque semaine, soit 6912 (six mille neuf-cent douze) Participants par Saison.

Les équipes et Joueurs n'ayant pas confirmé leur participation ne pourront participer à aucun Tournoi et ce, sans que la responsabilité de MEDI TELECOM ne puisse être engagée.

Suite à la confirmation du jour de participation des Participants et des Joueurs, ceux-ci recevront un courriel contenant le lien de la plateforme « Serveur Discord » ci-après désignée (« Plateforme de jeu »).

Une fois sur la Plateforme de jeu, les Participants des Tournois « Garena Free Fire », « Rocket League » et « PUBG » seront automatiquement assignés à leur équipe selon le formulaire d'inscription préalablement renseigné lors de leur inscription sur la page <https://esportexperience.orange.com/ma>

Pendant la durée des Tournois, les Participants des équipes recevront pour le Tournoi les adresses IPs de la Plateforme de jeu afin de leur permettre de participer aux tournois et de confirmer avec eux, par téléphone, le jour de chaque match de chaque Tournoi leur présence.

Toute communication faite avec le Capitaine de l'équipe sera considérée comme une communication avec tous les membres de son équipe. Une équipe ne pourra pas changer de Capitaine pendant toute la Période du Jeu.

Si le Capitaine d'équipe ou tout autre membre de l'équipe se désiste, son équipe sera automatiquement éliminée.

3.2 Phases de qualification aux Tournois (ci-après désignée « Phase de Qualification ») :

Les Phases de Qualification pour chaque Tournoi se dérouleront selon le planning repris en Annexe 1.

- **The King of Fighters XV** : Chaque semaine, 32 Participants joueront en format coupe du monde en suivant le concept du "Double Elimination" (Chaque Joueur qui perd 2 (deux) matchs est éliminé jusqu'à ce qu'un joueur gagne la qualification de la semaine).
Pour les 8 premières semaines, nous aurons 1 (un) Joueur qualifié chaque semaine. Pendant les 4 dernières semaines, les deux finalistes (le gagnant et le finaliste) seront qualifiés pour la Phase finale.
Au 8 (huit) Joueurs qualifiés les 8 (huit) premières semaines + 8 (huit) Joueurs qualifiés les 4 dernières semaines, soit 16 (seize) meilleurs Joueurs s'affronteront en Phase Finale de chaque saison selon le tableau ci-dessous.

Semaine	Qualifiés pour la phase finale	Total des qualifiés
Semaine 1	Top 1	8
Semaine 2	Top 1	
Semaine 3	Top 1	
Semaine 4	Top 1	
Semaine 5	Top 1	
Semaine 6	Top 1	
Semaine 7	Top 1	
Semaine 8	Top 1	
Semaine 9	Top 2	8
Semaine 10	Top 2	
Semaine 11	Top 2	
Semaine 12	Top 2	

- **Rocket League** : Chaque semaine, 16 (seize) Equipes de 2 (deux) Participants s'affronteront en format coupe du monde (huitième de finale jusqu'à la finale). Le système suivi sera le même intégré sur la Plateforme de jeu (le score est calculé en fonction des buts inscrits ainsi que le temps restant). De fait, les scores sont générés à partir de la plateforme de jeu elle-même.
- Pendant les 10 (dix) premières semaines de compétition, chaque semaine 1 (une) Equipe de 2 (deux) Participants sera qualifiée à la phase Finale. Pendant les 2 (deux) dernières semaines de compétition, 2 (deux) équipes par semaine se qualifieront pour la Phase Finale. Chaque saison, 14 (quatorze) meilleures Equipes s'affronteront en Phase Finale comme décliné dans le tableau ci-dessous :

Semaine	Qualifie pour la phase finale	Total des qualifiés
Semaine 1	Top 1 (deux joueurs)	10 duos (deux joueurs par Equipe)
Semaine 2	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 3	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 4	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 5	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 6	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 7	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 8	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 9	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 10	Top 1 (deux joueurs)	
Semaine 11	Top 2 (quatre joueurs)	4 duos (deux joueurs par Equipe)
Semaine 12	Top 2 (quatre joueurs)	

- **PUBG Mobile** : Chaque semaine 20 (vingt) Equipes de 4 (quatre) Participants seront inscrits pour les Phases Qualificatives. Un système de scoring (Annexe : 2) sera utilisé afin de désigner l'Equipe gagnante après deux parties différentes. Le total des points des deux parties sera comptabilisé pour chaque Equipe. L'Equipe ayant le plus de point chaque semaine sera qualifiée pour la Phase Finale. Chaque semaine 1 (une) Equipe de 2 (deux) Participants sera qualifiée à la Phase Finale. Chaque saison, 12 (douze) meilleures équipes s'affronteront en Phase Finale selon le tableau ci-dessous :

Semaine	Qualifie pour la phase finale	Total des qualifiés
Semaine 1	Top 1 (quatre joueurs)	12 Equipes (quatre joueurs par Equipe)
Semaine 2	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 3	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 4	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 5	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 6	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 7	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 8	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 9	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 10	Top 1 (quatre joueurs)	

Semaine 11	Top 1 (quatre joueurs)	
Semaine 12	Top 1 (quatre joueurs)	

- **Garena Free Fire** : Chaque semaine 144 (cent quarante-quatre) Equipes de 4 (quatre) Participants seront inscrits pour les phases de qualification.
- 144 (cent quarante-quatre) Equipes de 4 (quatre) Participants seront partagées sur 12 (douze) groupes.
- Les meilleures Equipes de chaque groupe (12 (douze) au total) s'affronteront sur 2 (deux) parties afin de déterminer l'Equipe gagnante de l'étape de qualification.
- Un système de scoring sera mis en place pour désigner l'Equipe qualifiée à la Phase Finale après 2 parties. Chaque Saison, 12 (douze) meilleures Equipes s'affronteront en Phase finale.

A l'issue de la Phase de Qualification de chaque Saison, 124 (cent vingt-quatre) Participants & 16 (seize) Joueurs seront qualifiés pour la Phase Finale de chaque Tournoi.

Par conséquent, est repris ci-dessous un récapitulatif du nombre de Participants et de Joueurs qualifiés et ce par Saison :

Saison 1

The King of Fighters XV : 16 (seize) Joueurs qualifiés à la Phase Finale ;
Rocket League : 14 (quatorze) Equipes de 2 (deux) Participants, soit 28 (vingt-huit) Participants qualifiés au total à la Phase Finale ;
PUBG Mobile : 12 (quarante-huit) Equipes de 4 (quatre) Participants, soit 48 (quarante-huit) Participants qualifiés au total à la Phase Finale ;
Garena Free Fire : 12 (douze) Equipes de 4 (quatre) Participants, soit 48 (quarante-huit) Participants qualifiés au total à la Phase Finale.

Saison 2

The King of Fighters XV : 16 (seize) Joueurs qualifiés à la Phase Finale ;
Rocket League : 14 (quatorze) Equipes de 2 (deux) Participants, soit 28 (vingt-huit) Participants qualifiés au total à la Phase Finale ;
PUBG Mobile : 12 (quarante-huit) Equipes de 4 (quatre) Participants, soit 48 (quarante-huit) Participants qualifiés au total à la Phase Finale ;
Garena Free Fire : 12 (douze) Equipes de 4 (quatre) Participants, soit 48 (quarante-huit) Participants qualifiés au total à la Phase Finale.

3.3 Organisation des Finales de chaque Tournoi (ci-après désigné « Phase Finale ») :

Les Phases Finales de chaque Tournoi de chaque Saison se dérouleront selon le planning repris en Annexe 1.

La Phase Finale pour chaque Tournoi se déroulera sur 3 (trois) étapes comme suit:

Saison 1 :

- le 21 janvier 2023 : la première étape de la Phase Finale pour désigner les Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « PUBG » et « Free Fire » ;
- le 22 janvier 2023 : la deuxième étape de la Phase Finale pour désigner les Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « Rocket League » et du Tournoi «The King of Fighters XV ».

Saison 2 :

- Le 29 avril 2023 : la première étape de la Phase Finale pour désigner les Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « PUBG » et « Free Fire » ;
- Le 30 avril 2023 : la deuxième étape de la de la Phase Finale pour désigner les Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « Rocket League » et du Tournoi « The King of Fighters XV».

Lors des Phases Finales et ce pour chaque Saison, auront lieu au Megarama de sis oulevard la corniche de Casablanca en présence de de commentateurs et les modérateurs des jeux.

Les Participants et Joueurs disposeront pour les Phases Finales de :

- **Garena Free Fire :** (i) 10 (dix) power banks, (ii) 10 (dix) casques audio et (iii) 48 (quarante-huit) chaises gamer, (iiii) les participants utiliseront leurs propres smartphones.
- **Rocket League :** (i) 8 (huit) PC Gamers, (ii) 6 (six) manettes Sony Dual Shock 4 (iii), 12 (douze) casques audios et (iiii)12 (Douze) chaises gamer.
- **PUBG :** (i) 10 (dix) power banks, (ii) 10 (dix) casques audios et (iii) 48 (quarante-huit) chaises gamer ; (iiii) les participants utiliseront leurs propres smartphones.
- **King of Fighters :** (i) 6 (Six) consoles Sony PlayStation 5, (ii) 12 (douze) manettes Sony Playstation 5, (iii) 10 (douze) casques audios et (iiii) 12 (Douze) chaises gamer.

ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Participants et les Joueurs reconnaissent et acceptent que les données collectées, dans le cadre du Jeu, objet des présentes, feront l'objet d'un traitement sous forme de fichiers papiers ou informatiques et ce, conformément à la loi n° 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données collectées sont traitées par MEDI TELECOM aux fins d'identification et de gestion de la relation entre MEDI TELECOM et les Participants et les Joueurs.

Les informations sont utilisées par MEDI TELECOM, ses sociétés –mères ou filiale, ou ses prestataires, qu'ils soient situés au Maroc ou à l'étranger, pour la gestion des comptes des Participants) et les Joueurs.

MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des Participants et les Joueurs pour toute opération de marketing direct concernant les produits et services de MEDI TELECOM via courrier électronique et SMS.

Sous réserve, du consentement exprès des Participants et les Joueurs, lesquels doivent être indiqués au sein du document d'acceptation du gain, MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des gagnants pour toute opération de marketing direct via téléphone, courrier postal etc., réalisée par MEDI TELECOM.

MEDI TELECOM pourra communiquer lesdites informations à des tiers, en ce compris des tiers situés en dehors du Royaume du Maroc, aux fins de traitement, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

Les Participants et les Joueurs autorisent le transfert de leurs données personnelles à l'étranger.

Conformément à la loi n°09-08 relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel », les Participants et les Joueurs disposent à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de leurs données ou à leur transmission par MEDI TELECOM à des tiers.

Ils peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier, mentionnant ses : nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité, à l'adresse de MEDI TELECOM: Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

ARTICLE 6 : GAINS

6.1 A l'issue de la Phase Finale et ce pour chacune des 2 (deux) Saisons des Tournois, les 33 (trente-trois) gagnants de la Phase Finale tous Tournois confondus seront annoncés séance tenante et gagneront chacun les lots suivants répartis en fonction de leur classement dans leur Tournois et en fonction du Tournoi comme suit :

Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « The King of Fighters » :

- **Pour le Joueur Gagnant de la Phase Finale classé premier :** 1 (une) Console Playstation 5 d'une valeur de 7000 MAD TTC (sept mille dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour le Joueur Gagnant de la Phase Finale classé deuxième :** 1 (un) Ecran d'une valeur de 3000 MAD TTC (trois mille dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour le Joueur Gagnant de la Phase Finale classé troisième :** 1 (une) manette Razer Raion d'une valeur de 1900 MAD TTC (mille neuf cent dirhams toutes taxes comprises).

Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « Rocket League » :

- **Pour les 2 (deux) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée première en termes de nombre de points :** 1 (une) Chaise Gamer chacun d'une valeur de 3200 MAD TTC (trois mille deux cents dirhams toutes taxes comprise).
- **Pour les 2 (deux) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée deuxième en termes de nombre de points :** 1 (un) Ecran chacun d'une valeur de 1800 MAD TTC (mille huit cents dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour les 2 (deux) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée troisième en termes de nombre de points :** 1 (un) casque audio de marque Cooler Master chacun d'une valeur de 1000 MAD TTC (mille dirhams toutes taxes comprises).

Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « PUBG Mobile » :

- **Pour les 2 (deux) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée première en termes de nombre de points :** 1 (un) smartphone de marque Realme chacun d'une valeur de 2000 MAD TTC (deux mille dirhams toutes taxes comprises).

- **Pour les 2 (deux) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée deuxième en termes de nombre de points :** 1 (une) manette Mobile Razer chacune d'une valeur de 1500 MAD TTC (mille cinq-cents dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour les 2 (deux) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée troisième en termes de nombre de points :** 1 (une) recharge Orange chacun d'une valeur de 1000 (mille dirhams toutes taxes comprises) MAD

Gagnants de la Phase Finale du Tournoi « Garena Free Fire » :

- **Pour les 4 (quatre) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée première en termes de nombre de points :** 1 (un) smartphone de marque Realme chacun d'une valeur de 2000 MAD TTC (deux mille dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour les 4 (quatre) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée deuxième en termes de nombre de points :** 1 (une) manette Mobile Razer chacune d'une valeur de 1500 MAD TTC (mille cinq-cents dirhams toutes taxes comprises).
- **Pour les 4 (quatre) Participants Gagnants de la Phase Finale de l'Equipe classée troisième en termes de nombre de points :** 1 (une) recharge Orange chacun d'une valeur de 1000 (mille dirhams toutes taxes comprises) MAD.

6.2. Pour les gains, MEDI TELECOM se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par un autre gain de valeur équivalente, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive pour MEDI TELECOM de donner aux gagnants les gains proposés au titre du présent Jeu, notamment en cas de rupture momentanée ou définitive de stock.

MEDI TELECOM décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quelles que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance du gain attribué dans le cadre des présentes et/ou du fait de son utilisation.

Il est établi que MEDI TELECOM ne délivre aucune garantie de quelle que nature que ce soit s'agissant du gain attribué. Il est d'autre part établi que MEDI TELECOM n'est aucunement responsable de l'utilisation desdits gains, de tout fait, de quelle que nature qu'il soit, directement ou indirectement lié à ladite utilisation.

Les gagnants de la recharge Orange i.e. les 4 (quatre) Participants gagnants de la Phase Finale de l'équipe classée troisième du Tournoi « Garena Free Fire » ainsi que les gagnants de la Phase Finale de l'équipe classée troisième du Tournoi « PUBG MOBILE » doivent disposer d'une ligne Orange prépayée ou postpayée en leur nom et communiquer leur numéro à MEDI TELECOM au moment de la remise du gain. Si le gagnant n'est pas titulaire d'une ligne Orange, le gain ne pourra lui être attribué, ce que les Participants reconnaissent et acceptent.

Si les gagnants refusent ou se désistent du gain qui leur revient de droit, ceux-ci devront confirmer leur désintéret pour lesdits gains par écrit. MEDI TELECOM ne fournira pas de gain de remplacement. Une fois le gain acquis par le gagnant, il ne pourra être ni échangés, ni repris, ni convertis en espèces.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES GAINS

Concernant le gain « recharge Orange » repris au sein de l'article 6 des présentes :

Une fois les gagnants de la Phase Finale de l'équipe classée troisième du Tournoi « Garena

Free Fire » désignés et le numéro de leur ligne Orange confirmée, ces derniers se verront injecter leur recharge Orange, selon le montant défini au sein de l'article 6 des présentes, sur le numéro de leur ligne Orange communiqué par lesdits gagnants par courriel après avoir été notifiés de leurs gains.

S'agissant des autres gains, ceux-ci seront remis séance tenante aux gagnants à l'issue des Phases Finales et ce, au sein du MEGARAMA sis Boulevard la Corniche Casablanca.

Dans le cas où les Phases Finales sont tenues à distance en raison de la situation sanitaire, les gagnants seront invités à récupérer leurs gains au MEGARAMA sis Boulevard la Corniche Casablanca.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS GENERALES.

MEDI TELECOM n'est pas responsable de la perte ou du vol des gains, une fois que ceux-ci sont remis aux gagnants.

Toute information communiquée par les gagnants, notamment les coordonnées de ceux-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle est incomplète.

MEDI TELECOM ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent Jeu.

MEDI TELECOM se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

Les gains mis en jeu et attribués au gagnant, ne seront ni repris ni échangés contre un autre gain, objet ou prestation quelle que soit sa valeur. Les gains ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

MEDI TELECOM se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un ou de plusieurs Participants et/ou Joueurs, à tout moment, dans l'hypothèse où ces derniers ne respecteraient pas les normes et les valeurs de MEDI TELECOM notamment : le respect mutuel, le civisme ou encore, le savoir-vivre et notamment en cas de comportement anormal, de vandalisme etc...

ARTICLE 9 : UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DES JOUEURS ET DES PARTICIPANTS

En signant et légalisant l'autorisation d'utilisation et d'exploitation des droits d'image des Participants (y compris les remplaçants) et Joueurs, jointe en annexe 4 des présentes, les Participants et Joueurs s'engagent et autorisent MEDI TELECOM, à utiliser et communiquer leurs noms et prénoms, leurs coordonnées, leurs photographies, leurs voix et leur image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du Jeu (média, hors média et messages vocaux) dans les conditions et délais définis en Annexe 5 des présentes.

En outre, MEDI TELECOM se réserve le droit de communiquer au public l'identité des gagnants par tous moyens ou supports médiatiques.

ARTICLE 10 : FRAUDES

Toute participation au Jeu objet des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, détournement ou abus entraînent la disqualification des Participants et/ou Joueurs et la remise en jeu des gains éventuellement attribués.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

MEDI TELECOM se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

Toutes modifications, substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du Jeu.

ARTICLE 12 : INTERRUPTION-ANNULATION

MEDI TELECOM se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre le Jeu si elle le juge nécessaire ou en cas de décision des autorités compétentes, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

MEDI TELECOM se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, d'arrêter ou d'annuler le Tournoi à tout moment si elle le juge nécessaire, sans que sa responsabilité soit engagée.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique de la part des Participants et Joueurs l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du Jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera automatiquement privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 14 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé au rang des minutes de l'étude de Maître Ihssane Bensouda, notaire sis 22, Boulevard Omar El Khayam Résidence Fatimzahra Beauséjour, Casablanca, Maroc.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de MEDI TELECOM SA sise Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca Maroc.

ARTICLE 15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations, demandes d'informations, contestations ou suggestions doivent être adressées à la société MEDI TELECOM SA, sise Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

ARTICLE 16 : LEGISLATION APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi marocaine.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Casablanca.

M. Hendrik KASTEEL
Directeur Général

ANNEXE 1 : PLANNING DES TOURNOIS

Octobre (saison 1)							
SM	D	L	M	M	J	V	S
17							1
18	2	3	4	5	6	7	8
19	9	10	11	12	13	14	15
20	16	17	18	19	20	21	22
21	23	24	25	26	27	28	29
22	30	31					

Novembre (saison 1)							
SM	D	L	M	M	J	V	S
22			1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11	12
24	13	14	15	16	17	18	19
25	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30			

Decembre (saison 1)							
SM	D	L	M	M	J	V	S
26				1	2	3	
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

Janvier (saison 1)							
SM	D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31				

Fevrier 2023 (Saison 2)							
SM	DM	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28				

Mars 2023 (Saison 2)							
SM	DM	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30	31	
22							

Avril 2023 (Saison 2)							
SM	DM	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

 Rocket League & The King of Fighters XV

 PUBG

 Free Fire

 Finale

ANNEXE 2 : PLANNING DES INSCRIPTIONS AUX TOURNOIS THE KING OF FIGHTERS XV, ROCKET LEAGUE, PUBG MOBILE & GARENA FREE FIRE

Saison 1:

- du 24 octobre 2022 au 27 octobre 2022 ;
- du 31 octobre 2022 au 3 novembre 2022 ;
- du 7 novembre 2022 au 10 novembre 2022 ;
- du 14 novembre 2022 au 17 novembre 2022 ;
- du 21 novembre 2022 au 24 novembre 2022 ;
- du 28 novembre 2022 au 1 décembre 2022 ;
- du 5 décembre 2022 au 8 décembre 2022 ;
- du 12 décembre 2022 au 15 décembre 2022 ;
- du 19 décembre 2022 au 22 décembre 2022 ;
- du 26 décembre 2022 au 29 décembre 2022 ;
- du 2 janvier 2023 au 5 janvier 2023 ;
- du 9 janvier 2023 au 12 janvier 2023.

Saison 2 :

- du 30 janvier 2023 au 2 février 2023 ;
- du 6 février 2023 au 9 février 2023 ;
- du 13 février 2023 au 16 février 2023 ;
- du 20 février 2023 au 23 février 2023 ;
- du 27 février 2023 au 2 mars 2023 ;
- du 6 mars 2023 au 9 mars 2023 ;
- du 13 mars 2023 au 16 mars 2023 ;
- du 20 mars 2023 au 23 mars 2023 ;
- du 27 mars 2023 au 30 mars 2023 ;
- du 3 avril 2023 au 6 avril 2023 ;
- du 10 avril 2023 au 13 avril 2023 ;
- du 17 avril 2023 au 20 avril 2023.

ANNEXE 3 : CALCUL DES POINTS



FREE FIRE



ANNEXE 4: MODELE D'AUTORISATION D'UTILISATION ET D'EXPLOITATION DES DROITS D'IMAGE DES PARTICIPANTS ET JOUEURS

Je soussigné(e),..... ;

titulaire de la CIN n°;

né(e) le..... ;

demeurant sis ;

déclare par ma simple signature de la présente autorisation, sans qu'il ne soit besoin d'effectuer de formalités supplémentaires, (i) être majeur(e) et capable, (ii) participer volontairement à l'évènement « **Orange Esport Champions** » qui aura lieu du auinclus (ci-après le « Tournoi ») organisé par **MEDI TELECOM SA**, société anonyme de droit marocain au capital social de 2.373.168.700 Dirhams, ayant son siège social sis Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97815, Identification Fiscale n° 108 6826 (ci-après désignée « **MEDI TELECOM SA** »), via son sous-traitant, **ATLAS GAMING SARL**, société à responsabilité limitée de droit marocain au capital social de 100000 MAD, ayant son siège social sis 267, Boulevard Zerktouni, Racine, Préfecture Anfa, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 422845, Identification Fiscale n° 33624730 et (iii) autoriser expressément **MEDI TELECOM** à réaliser des enregistrements de mon Image et à utiliser et exploiter mon Image dans le cadre de toute campagne de communication autour du Tournoi et quel qu'en soit le support de communication (ATL et BTL notamment TV, affichage, flyers, presse, cinéma, web etc...) et ce pour des besoins internes et/ou pour une exploitation et diffusion publique au sein du territoire du Royaume du Maroc et à l'international, sur Internet et dans les réseaux sociaux en ce compris dans les points de ventes de **MEDI TELECOM**.

Il est expressément entendu que pour les besoins de la présente autorisation « Image » signifie : mon nom, mon prénom, mes surnoms, ma voix, mon image etc... ou encore les retranscriptions de mes propos quel qu'en soit le support (photo, vidéo, papier etc...) et la technologie utilisée, en ce compris les rushs qu'ils aient été diffusés ou non.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 2 (deux) ans à compter de la date de sa signature pour l'exploitation et diffusion publique sur le territoire du Royaume du Maroc et à l'international et pour une durée illimitée pour Internet, les réseaux sociaux et les diffusions internes.

Je reconnais et accepte expressément que **MEDI TELECOM** ne me reversera aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit au titre de l'exploitation de mon Image. De plus, je reconnais qu'il n'existe aucune relation « employeur-employé » me liant à **MEDI TELECOM**.

Je déclare et reconnais également que mon intervention, dans le cadre des prises de vue et des enregistrements susmentionnés, ne revêt aucun caractère artistique et qu'aucun droit d'auteur ou droit voisin n'y est attaché, cette intervention n'ayant aucunement pour objet une œuvre ou

l'interprétation d'une œuvre et que mon intervention ne s'apparente en rien à une participation à un tournage ni à une prestation à quelque titre que ce soit.

J'accepte que, conformément à la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, je dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données me concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de mes données ou à leur transmission par MEDI TELECOM à des tiers. Je peux exercer mes droits en envoyant un courrier, mentionnant mes : nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de ma pièce d'identité, à l'adresse de MEDI TELECOM: Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

Fait à, le, en 2 (deux) exemplaires originaux, dont l'un m'a été remis.

Signature légalisée